



## **CONCOURS GAGNEZ UNE SOIRÉE GOURMANDE À LA MAISON**

**EN COMPAGNIE DE MISS SUSHI, GENEVIÈVE EVERELL**

### **RÈGLEMENT OFFICIEL ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

**AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU RÉCLAMER LE PRIX.**

**CE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE 18 ANS ET PLUS SEULEMENT.** Les employés de I-D Foods, distributeur et propriétaire de la marque Haiku Cuisine, leurs agences de publicité ou de promotion, leurs organisations indépendantes, les membres de leurs familles respectives et les personnes vivant sous leurs toits, ne sont pas éligibles à participer au Concours.

**DURÉE DU CONCOURS:** Le Concours débute le 15 janvier 2021 et se termine le 31 mars 2021 à 23:59 :59 heure normale de l'Est.

**COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS:** Pendant la durée du Concours, le participant doit visiter la page web du Concours au [www.haikucuisine.com/concours](http://www.haikucuisine.com/concours), remplir le bulletin de participation, confirmer qu'il a lu et accepte le règlement du Concours, et cliquer sur « Participer », pour recevoir une participation au Concours. Maximum d'une participation par personne. En participant au Concours, tous les participants acceptent de respecter le règlement, les termes et conditions de ce Concours, et toute décision relative au Concours comme étant finale et exécutoire.

Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique, qui utilise plus d'une adresse électronique, ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Seules les participations soumises en ligne par le formulaire de participation officiel du Concours seront éligibles au Concours. Les participations reçues par courriel, par la poste ou livrées en personne ne seront pas acceptées.

**TIRAGE AU SORT :** Le 6 avril 2021 ou dans les jours suivants, I-D Foods effectuera le tirage au sort d'un (1) gagnant potentiel parmi toutes les participations reçues pendant la durée du Concours. Le participant choisi est considéré comme le gagnant potentiel jusqu'à ce que son éligibilité et respect du règlement du Concours soient vérifiés par I-D Foods et ce, à son entière discrétion.

**PRIX:** Le prix offert est une soirée privée à la maison pour 6 personnes en compagnie de Geneviève Everell de Sushi à la Maison, incluant un menu de 3 services haut de gamme et original créé sur mesure et un panier-cadeau incluant la gamme complète de produits asiatiques authentiques de Haiku Cuisine. Tous les aliments seront fournis par Miss Sushi à la Maison et Haiku Cuisine. Valeur totale du prix de 1000,00 \$.

Le prix est non-transférable, non-monnayable, et ne peut être substitué. I-D Foods se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure selon la disponibilité.

**CHANCES DE GAGNER :** Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues. Toute participation incomplète, irrégulière ou soumise par des voies illicites, non conforme au règlement officiel ou ne répondant pas à ses critères peut être disqualifiée par I-D Foods.

**COMMENT RÉCLAMER LE PRIX:** Le 6 avril 2021 ou dans les jours suivants, le gagnant potentiel sera contacté par courriel à l'adresse soumise dans le bulletin de participation lors de leur inscription au Concours. Le gagnant potentiel devra réclamer son prix selon les instructions de I-D Foods dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures à partir de la date à laquelle il aura été contacté. Dans les cas où le courriel envoyé à un gagnant potentiel est retourné comme étant « non-livré », ou si I-D Foods ne reçoit aucune réponse au courriel envoyé, ou si le gagnant potentiel n'est pas éligible, I-D Foods peut, à son entière discrétion, le disqualifier et remettre le prix à un nouveau gagnant potentiel choisi par un nouveau tirage au sort.

Le gagnant doit signer un formulaire d'attestation et quittance attestant leur admissibilité au Concours, et dans lequel il consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et il dégage I-D Foods et leurs affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés respectifs et leurs agences de publicité et de promotion (les « Organismes du Concours ») de toute responsabilité à l'égard des dommages, des blessures, des décès ou des pertes de toutes sortes pouvant découler de leur participation à ce Concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

Les coordonnées du gagnant seront fournies à Sushi à la Maison qui communiquera avec le gagnant afin de planifier la date et le menu de la soirée, selon les disponibilités de Sushi à la Maison, de Geneviève Everell, et des possibles mesures de confinement relative à la Covid-19 prescrites par les autorités gouvernementales du Québec.

Pour plus d'information concernant les mesures de sécurité relative à la Covid-19, visitez le : [www.haikucuisine.com/mesures](http://www.haikucuisine.com/mesures)

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES :**

1. En participant au Concours, tous les participants acceptent de respecter le règlement officiel du Concours, et toute décision relative au Concours comme étant finale et exécutoire.
2. I-D Foods décline toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter: i) les bulletins de participation envoyés en retard, illisibles ou incomplets; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

3. I-D Foods ne loue pas, ni échange, ni vend les informations personnelles reçues. Par contre, dès que l'information est acheminée sur le Web, I-D Foods ne peut être tenu responsable de l'utilisation des données par une tierce partie.
4. I-D Foods se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre et s'il y est autorisé par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
5. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention en vue d'un règlement.